



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 N° 2021/168

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{ER} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANÉY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA.
 Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jackie ROY.
 Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.
 Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND.
 Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.
 Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.
 Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY.
 Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.
 Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2021.

Objet : Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : subventions.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération n°2016/161 du 20 octobre 2016 concernant l'attribution d'aides en faveur des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) et l'engagement de la commune d'octroyer une subvention de 500 € par dossier pour précarité énergétique, 1000€ pour logement indigne et 1000€ par logement pour les propriétaires bailleurs.

Il précise que dans le cadre de cette opération la Communauté de Communes du Pays d'Olmes nous a transmis plusieurs dossiers de demandes de subventions validées par l'ANAH, à savoir :

- pour une subvention de 500€ :
 - Monsieur Mohamed MEKHNACHE, 12 rue Pierre et Marie Curie,
 - Madame Tania MARTINS, 18 cité Gabriel Fauré,
 - Monsieur François MUNOZ, 51 cité Abbé Pierre,
 - Madame Julie RAYE, 5 Faubourg de Bensa,
 - Monsieur Antonio MARQUES, 26 rue Frédéric Soulié,
 - Madame Myriam GADAL, 42 rue du Gabre.
- pour une subvention de 1000€ :

Madame Jacqueline GALY, 15 rue Pasteur.

Puis Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **DÉCIDE** d'attribuer, dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) une subvention d'un montant de 500€ à :
Monsieur Mohamed MEKHACHE, 12 rue Pierre et Marie Curie,
Madame Tania MARTINS, 18 cité Gabriel Fauré,
Monsieur François MUNOZ, 51 cité Abbé Pierre,
Madame Julie RAYE, 5 Faubourg de Bensa,
Monsieur Antonio MARQUES, 26 rue Frédéric Soulié,
Madame Myriam GADAL, 42 rue du Gabre.
Et une subvention d'un montant de 1000€ à :
Madame Jacqueline GALY, 15 rue Pasteur.
- **CONFIRME** la prévision des crédits nécessaires au budget.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ



Pour le Maire :
Cécile PEREIRA
2^{ème} Adjointe